



L'écho des pêcheurs

Année 2022

Quelques informations sur les activités de votre Association en 2021, ainsi que les projets pour 2022.

Le mot du président

Chères adhérentes et adhérents,

Cette année 2022 démarre avec une nouvelle équipe élue pour 5 ans, les élections du conseil d'administration de notre AAPPMA ayant eu lieu fin 2021.

Notre AAPPMA va poursuivre ses missions portant les valeurs de la pêche et contribuant entre autres à réaliser les programmes de restauration et d'entretien de nos cours d'eau.

Plus de 1400 pêcheurs ont adhéré à notre AAPPMA en 2021 soutenant ainsi nos actions, y contribuant financièrement au travers de la Redevance Milieu Aquatique incluse dans le prix de la carte de pêche. Au total ce sont plus de 2.000 cartes que nous avons délivrées.

Nous avons redémarré en 2021 les Ateliers Pêche Nature en vue de former et sensibiliser les jeunes à une pêche respectueuse, à la connaissance du cycle de l'eau et à la richesse insoupçonnée du monde aquatique.

Rendez-vous sur notre site internet pour découvrir la carte interactive des bassins versant de l'IC, Gouet et Urne et leur impressionnante densité. Cette carte évolutive, recense via des onglets, les informations sur les lieux de pêche, la réglementation, les points de vente de cartes de pêche et autres...

En ma qualité de président et au nom du conseil d'administration, j'adresse un immense remerciement à notre centaine de bénévoles toutes actions confondues, sans qui notre AAPPMA ne pourrait réaliser l'ensemble de ses actions.

La pratique de notre loisir pêche n'est pas un droit acquis. Elle résulte d'un engagement, et d'une action permanente de votre AAPPMA en concertation et avec l'appui des collectivités et des partenaires, afin d'assurer le maintien de ses actions sur le milieu et de maintenir et faciliter l'exercice de la pêche. Mais l'AAPPMA c'est vous les pêcheurs !

Pensez à échanger avec nous (téléphone, mail, réseaux sociaux, AG,...) sur l'état des milieux, les aménagements à réaliser, les pollutions, les incivilités, les informations ou tous sujets que vous jugez utiles. Demandez à nous rencontrer sur site à la Maison de La Pêche. Votre participation, voire votre mobilisation est nécessaire.

Rejoignez nous pour vivre la passion, participer à l'action, et partager la convivialité.

Je vous souhaite une très bonne saison de pêche 2022.



Didier Bonnery

Dates à retenir pour 2022

- . Ouverture 1ère catégorie : samedi 12 mars à 8h
(2eme samedi de mars pour l'ouverture, 3eme dimanche de septembre pour la fermeture)
- . Ouverture 2ème catégorie : samedi 30 avril
- . Début campagne d'entretien des rivières : début septembre

Les brèves de l'Aappma

Aménagement et entretien sur les rivières :

Nos quatre équipes de bénévoles « Chantiers » Plaintel, Quintin, St-Brieuc et St-Julien, soit 80 personnes ont pu œuvrer dans de bonnes conditions pour cette saison 2021 et équivalent à 285 jours de travail !

Ce sont 10.900 mètres de rives soit plus de 5 kilomètres de rivières qui ont reçu un toilettage des rives et du lit afin de redonner accès à la lumière, permettre le bon écoulement de l'eau, et faciliter la circulation des poissons.

Pour 2022 notre AAPPMA envisage de réaliser 10 kilomètres de rivières, soit un ambitieux programme, dans l'intérêt du milieu et de la pratique de la pêche.

Atelier Pêche Nature :

L'Atelier Pêche Nature ré-ouvre en Avril 2022 jusqu'à fin Novembre 2022. Il est ouvert aux jeunes entre 8 à 12 ans. Les séances se déroulent le Mercredi après-midi de 14 H à 17 H, le nombre de participant est entre 8 à 10 personnes. Le but de l'Atelier Pêche Nature est de permettre au jeune pêcheur débutant d'apprendre plusieurs techniques de pêche et de pratiquer la pêche de façon autonome et responsable vis-à-vis de la nature et de l'environnement qui l'entoure, des autres pêcheurs et de lui-même. La découverte des poissons et des insectes qui peuplent le milieu aquatique fait également parti de l'apprentissage. Tarif Annuel : 60 € pour 12 séances avec la carte de pêche découverte incluse.

Le club mouche de l'AAPPMA :

Le Club Mouche fête ses 20 ans en 2022 !

Le Club Mouche a vu le jour en début d'année 2002 à l'initiative de plusieurs adhérents de l'AAPPMA qui pêchaient à la mouche et c'est le seul club de l'AAPPMA qui continue de fonctionner jusqu'à aujourd'hui.

Le club Mouche du Pré-Aly compte une dizaine de membres actifs qui œuvrent ensemble pour protéger l'environnement et les milieux aquatiques et entretiennent durant l'année les deux parcours mouche se trouvant sur le Gouët. Le premier se trouvant au Manoir de la Bruyère sur la commune de Le Fœil et un second parcours sous le barrage de Saint-Barthélémy.

Le Club Mouche du Pré Aly vous propose des séances de montages tous les 1^{er} et 3^e vendredi du mois, de Septembre à Mars de 20h à 22h dans les nouveaux bureaux de l'AAPPMA.

Nous vous proposons également, pour les débutants comme pour les confirmés qui veulent se perfectionner, des initiations au lancer de Mars à Octobre.

Le club mouche organise durant l'année des sorties sur les étangs du territoire et sur les rivières bretonnes.

Anatoli BONNERY (Animateur du club Mouche)

Présence au bord de l'eau :

Cette année, ce sont 377 pêcheurs qui ont été contrôlés par nos gardes particuliers sur l'ensemble des rivières et plans d'eau de notre territoire.

2 contrôles en bateau sur le barrage de Saint-Barthélemy ont été effectués. Ceux-ci sont amenés à être renforcés cette année.

1 procès verbal à été dressés pour défaut de carte de pêche.

A noter le recrutement d'un nouveau garde.

Pour rappel : La non présentation d'une carte de pêche par son titulaire, lors d'un contrôle, expose à une amende forfaitaire de 35€.

Election d'un nouveau conseil d'administration :

Suite à l'assemblée générale élective qui a eu lieu le 10 décembre dernier, un nouveau conseil d'administration a pris ses fonctions depuis le 1^{er} janvier dernier. Voici sa composition :

- *Président* : Bonnery Didier, 65 ans, Ploufragan
- *Vice-président* : Bonnery Anatoli, 22 ans, Ploufragan
- *Vice-président* : Guillemet Gilles, 51 ans, Ploufragan
- *Trésorier* : Brouard Pascal, 65 ans, Plérin
- *Secrétaire* : Courgeon Philippe, 52 ans, Ploufragan
- *Secrétaire-adjoint* : Guillemot François, 46 ans, Plérin
- *Membre* : Audrain Dominique, 56 ans, Tréguieux
- *Membre* : Querré Yves, 68 ans, Plaintel
- *Membre* : Bolloch Jérémie, 36ans, Ploufragan

Empoisonnement étang Plédran 2021

SEMAINE	OBJET	QUANTITES	SEMAINE	OBJET	QUANTITES
18/02/22	Pêcherie Fédérale	40 kg de TAC	29/04/22	Pêcherie Fédérale	40 kg de TAC
04/03/22	Aappma Pré-ouverture	60 kg de TAC	06/05/22	Aappma	40 kg de TAC
18/03/22	Pêcherie Fédérale	40 kg de TAC	25/05/22	Aappma	40 kg de TAC
01/04/22	Pêcherie Fédérale	40 kg de TAC			
15/04/22	Pêcherie Fédérale	40 kg de TAC			

LA PECHE EST STRICTEMENT INTERDITE LES VENDREDIS NON FERIES, JOUR DE LACHERS.

Conservation maximum de 5 poissons par pêcheur et par jour.

Cette interdiction figure à l'annexe 2 de l'arrêté préfectoral pêche. Toute infraction est donc passible d'une amende de classe 3 pour "non respect des prescriptions à l'arrêté pêche préfectoral" soit 450 € (amende forfaitaire) + 150 € (indemnité fédérale) !

Maison de la pêche



Malgré deux années perturbées par la crise sanitaire, l'enthousiasme des bénévoles qui sont intervenus, n'a pas été entamé pour terminer les travaux de remise en état de notre Maison de la Pêche, sur les bords de la rivière Le GOUËT, en dessous du barrage de Saint-Barthélémy. Un grand remerciement leur est adressé, car sans eux cela n'aurait pu se réaliser.

En Avril dernier nous y avons emménagé notre siège social, et transféré les activités liées et entre autres ; réunions du conseil d'administration, club mouche,

Ce site a également pour vocation d'accueillir :

- . Les séances théoriques des Ateliers Pêche Nature pour les 8-12 ans,
- . Nos adhérents et du public lors de rencontres et d'échanges sur les thèmes de la pêche et de la préservation du milieu aquatique.

Nous allons sous peu y réaliser les parcours de pêche ; « Mouche no-kill » entre le barrage et la passerelle en bois face à la maison de la pêche, et « Toutes pêches » sur la partie aval, en procédant à des aménagements spécifiques à la pêche (signalétique ; fléchage, panneaux d'information ; accès rivière ; dégagements végétation, rampes, escaliers intégrés au milieu...) dès signature du bail de pêche avec SBAA (Saint-Brieuc Armor Agglomération).

Un parcours pédagogique sera mis en place pour permettre à tous types de public de venir découvrir la richesse de la faune visible ou invisible présente dans et aux abords du Gouët.

Nous vous invitons à venir découvrir ce site, et son environnement exceptionnel.

Informations utiles

Nous vous rappelons les numéros et adresse mail à contacter si vous constatez une pollution ou d'autres événements pouvant porter atteinte au bon état de nos cours d'eau et étangs (*Joignez une ou des photos chaque fois que possible, donnez un maximum de précisions*) :

Garde Fédéral : 06 70 35 27 60

OFB (police de l'eau) : 06 72 08 15 48 / **ONCFS** (chasse et faune sauvage) permanence 7j/7 : 02 96 33 01 71

Pour tout renseignement sur les animations :

Maison pêche et nature du département : 02 96 50 60 04

AAPPMA de Saint-Brieuc, Quintin, Binic
Rue du Pré Aly
22440 Ploufragan

Tél : 07 49 36 11 03
E-mail : aappma.saintbrieuc@gmail.com
Site Internet : <https://aappmastbrieuc.fr>



